



**Communiqué de Jean-Paul Lecoq
Député**

Le Havre, le 5 janvier 2021

**Non à l'augmentation des péages des ponts de Tancarville et de Normandie !
Non à la prolongation de la concession accordée à la CCI !
Oui au libre passage de l'estuaire de la Seine !**

La concession accordée par l'État qui est propriétaire des ponts de Normandie et de Tancarville à la Chambre de Commerce arrive à expiration en 2027. C'est également la fin du remboursement des emprunts contractés pour ces deux ponts.

Avec de nombreux élus locaux et décideurs économiques, je plaide depuis des années pour que le franchissement de ces deux ponts stratégiques sur la Seine cesse d'être soumis à un péage. Il s'agit d'une situation unique, et inique, en France qui entrave l'activité économique et la vie quotidienne des Normands, et en particulier des habitants de l'estuaire.

Malgré son unification, la Normandie reste coupée en deux à hauteur de l'estuaire de la Seine, en raison de ces péages, alors que le franchissement du fleuve est gratuit depuis Quillebeuf-sur-Seine jusqu'à Paris, en passant par Rouen.

J'ai eu l'occasion au cours de ces dernières années, et encore récemment lors d'une audience au ministère des Transports, de porter des solutions permettant de supprimer ces barrières de péages dès la fin de la concession actuellement attribuée à la Chambre de Commerce, et ainsi de mettre un terme à une inégalité territoriale patente.

Or, en raison de la baisse de trafic liée à la crise COVID, j'apprends par voie de presse que la Chambre de Commerce envisage une augmentation des péages de l'ordre de 15 % et verrait visiblement d'un bon œil la prolongation de la concession d'exploitation de ces deux ponts, après 2027.

J'exprime ma totale opposition à toute augmentation du prix de ces péages pour les usagers, une telle décision ne manquant pas d'entraîner des conséquences désastreuses sur la reprise de l'activité, et donc sur l'attractivité de l'estuaire, poumon économique de notre pays.

Et je réaffirme la nécessité de mettre un terme, dès 2027, à l'actuelle concession d'exploitation.

Je viens de saisir de nouveau le ministre des Transports en lui demandant audience.

Le libre passage de l'estuaire doit être instauré et j'appelle tous les acteurs locaux, les usagers, et plus généralement les habitants et les salariés des deux rives de la Seine à se mobiliser pour l'obtenir.

Il s'agira à l'évidence de l'un des enjeux des prochaines élections départementales et régionales convoquées au printemps prochain.